

presto Marten Protection Spray

N° comm. : 803857

Fiche Technique



L'aérosol protection martres presto protège les câbles et les fils contre les dégâts causés par les martres. Il forme un film protecteur collant que les martres évitent. Des ingrédients hautement efficaces permettent une pulvérisation sur les pièces mobiles.

Qualité & propriétés

- Protection longue durée
- Sans odeur
- Résistant aux variations de température extrêmes (-30 °C à +250 °C)
- Excellente adhérence
- Pulvérisation directe par jet
- Résistant aux intempéries, aux acides et bases faibles

Données physiques & chimiques

- Base: Polyalphaoléfine
- Nom de la couleur: transparent
- Température de fonctionnement minimale: 5 °C
- Température de fonctionnement maximale: 30 °C
- Taux de pulvérisation: 2.0
- Pression de vapeur: 3500/20 bar
- Densité relative: 0,89 g/ml
- Stabilité de stockage: 10 y
- Contenu: 400 ML

Mode d'emploi

- Amener la bombe aérosol à température ambiante.
- Température de fonctionnement entre 5° et 30 °C.
- Agiter le bidon pendant 2 minutes avant utilisation.
- Le compartiment moteur doit être soigneusement nettoyé avant d'utiliser le produit. Utiliser le nettoyant moteur presto.
- Appliquer ensuite généreusement l'aérosol de protection contre les martres sur les pièces en caoutchouc et en plastique à traiter dans le compartiment moteur et attendre au moins 5 minutes.
- Pour garantir une protection durable, répéter le processus tous les 2 mois.
- En cas de prolifération des animaux, le moteur doit être nettoyé avant d'appliquer l'aérosol de protection contre les martres.

Sain pour l'environnement

European Aerosols s'engage à appliquer des formules sans ingrédients restreints ou critiques et à obtenir les meilleures performances possible. Les bouchons et les emballages sont fabriqués à partir de matériaux recyclables.

Élimination

Seuls les bombes, pots ou bidons complètement vides doivent être mis dans une benne de recyclage ou dans un conteneur approprié pour les déchets valorisables. Les bombes, pots ou bidons qui ne sont pas vides doivent être éliminés en tant que « déchets spéciaux ».

Marquage/Étiquetage

Tous les produits fabriqués par European Aerosols sont conformes aux réglementations en vigueur en matière d'étiquetage, conformément à la Directive 1999/45/CE relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses. Tous les aérosols correspondent aux TRGS 200 et TRG 300, ainsi qu'à la Directive 75/324/EWG dans sa variation actuelle.

Pour toute autre question technique, appelez notre ligne d'assistance téléphonique au +49 (0) 62 66 75-266 du lundi au jeudi de 9 h à 15 h ou le vendredi jusqu'à 12 h.

À compter du Août 18, 2022 – Cette version remplace toutes les versions publiées antérieurement.